

Ci-contre, les jeunes époux PRÉAUX Philippe et WEISS Magali.

MARIAGES

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur GRISOLLE Ludovic et de Mademoiselle LEGAT Laurence et celui de Monsieur PRÉAUX Philippe et de Mademoiselle WEISS Magali.

Nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



TRIBUNE LIBRE

A Messieurs du CORBEAU, en remerciement de l'attention très amicale, qu'ils m'ont témoignée et particulièrement :

- du noir corbeau passé Maître dans l'art indélébile du badigeonnage de graffiti sur le mur de ma terrasse. Un chef-d'oeuvre de plus qui risque d'être évalué plus cher encore que par les contribuables du domaine public...

- et du 2^{ème} corbeau « secouriste érudit » livreur nocturne d'un fromage empoisonné, fabriqué clandestinement, sous la marque non déposée des ANASTASES et des ANASTASIES, pour l'avoir introduit en lettre express dans ma boîte-frigo...

Puisque déjà bien impliqué, je continuerai à vous être encore utile, en vous donnant les conseils suivants : il serait maintenant souhaitable que les vrais corbeaux ou les autres du même nid, probablement « honteux et confus » se mettent très vite à croasser pour

lâcher enfin le « morceau », sans prendre le risque d'être « dénichés » par les vieux renards du terroir... si leur ramage ne se rapporte pas à leur vrai plumage, je pourrais très bien comme corbeau conciliateur transmettre de leur part un démenti formel prouvant que leurs propos diffamatoires et leur interrogation pour de supposées connivences municipales sont dénués de tout fondement.

Je suis reconnaissant à ces très « volatiles corbeaux » qui bien que nés et élevés à la campagne ont pu voler assez bas pour descendre à hauteur de ma plume « d'oie » plus aérienne, pour laisser planer un peu d'humour ; la seule réponse que mérite ce canular...

P.S. « Nous les natifs.... n'avons plus à adopter » Jean-Pierre MORIN au sein de notre petit village devenu grand, puisque ses qualités reconnues l'ont fait élire et réélire.

ALBERT DE LA FAMILLE DES FERAUD
ANASTASES DE TOUJOURS

DERNIÈRE MINUTE

IL N'Y A PAS DE PETIT PROFIT

Une note d'information révélatrice de nos mœurs administrative vient d'être adressée aux Maires par le Directeur de la C.N.R.A.C.L. Pour compenser les effets de la C.S.G. lors de sa création, une remise forfaitaire de 42 F, déductible de la retenue salariale versée à la C.N.R.A.C.L., avait été accordée en 1991 aux fonctionnaires territoriaux. Elle est supprimée à compter du 1er septembre 1995. La méthode est bien au point : premier temps on ponctionne, deuxième temps on compense, troisième temps on ne compense plus.

PLATINE 83

TEL : 94.72.27.91

FAX : 94.72.27.92

- | | |
|---------------------------|-------------|
| *Sonorisation | *Animation |
| *Eclairage | *Laser show |
| *Ecran géant | *Karaoké |
| *Mariage | *Bal public |
| *Spectacle | |
| *Reportages photo & vidéo | |

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN
MUNICIPAL

SEPTEMBRE
1995

N°71

LE MOT DU MAIRE

Il est de bon usage d'indiquer aux entrées d'un village, la possibilité pour tout acquéreur foncier, d'obtenir à la Mairie quelques indispensables renseignements d'urbanisme. Le plus souvent les choses en restent là...

A SAINTE-ANASTASIE, depuis 1989, nous avons donné à ce service sa véritable signification en renseignant effectivement et complètement tous les candidats acquéreurs sur la constructibilité réelle des terrains qui leur étaient proposés.

Vous imaginez bien que cela n'a pas été du goût de tous et que quelques vendeurs, plus ou moins professionnels, ont vite estimé intolérable cette intrusion dans leur chasse gardée.

Quoi qu'il en soit, nos panneaux d'information ont très vite été l'objet de la vindicte de quelques chasseurs de palombes, nostalgiques de l'urbanisme sauvage et d'affaires faciles.

Cette fois, de par la magie du progrès, possible en toute chose, et de dons certains du bricolage, les panneaux viennent tout simplement d'être démontés et volés.

Il va de soi qu'ils seront prochainement remplacés, comme sera poursuivi le travail entrepris pour éviter que, comme parfois dans le passé, de simples tas de cailloux sans eau, sans électricité, ni même chemin d'accès, puissent être vendus comme terrains à bâtir.

Jean-Pierre MORIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 AOÛT 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. MORIN, CORBIER, ABELLO, CUENOT, RÉMY, RAYNAUD, LALANDEC, TOSELLO, BROSSAUD, ISTRIA, JURAVET, FADDA, MMES LAURENT, BOCQUET.

ÉTAIT ABSENT :

M. DEHAYE donne procuration à M. FADDA.

ACQUISITION FONCIÈRE NÉCESSAIRE A L'IMPLANTATION DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réalisation d'une école primaire au quartier des Horts, l'opportunité d'acquérir un terrain est offerte à la Commune.

M. Jean-Baptiste ABELLO propriétaire des terrains cadastrés section A N°71 et 72 de 680 et 520 m² vient de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au prix de 150 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré décide :

- l'acquisition de ces parcelles constructibles (UB) et de solliciter l'octroi d'une subvention spécifique du Conseil Général ;

- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant du projet.....150 000 F

Subvention espérée du Conseil Général.....75 000 F

Subvention espérée du Conseil Régional.....45 000 F

Le reste en autofinancement soit.....30 000 F

Adopté à l'unanimité moins une abstention (M. ABELLO ne prend pas part au vote).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE A L'ASSOCIATION BOULISTE

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle à l'association Bouliste pour l'année 1995, d'un montant de 2500 F. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention, la somme correspondante est prévue au Budget Communal à l'article 657.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les membres devant le représenter au sein du Centre Communal d'Action Sociale (décret du 11/06/54 et du 29/06/72 du code des Communes).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de désigner : Mme Marie LAURENT, Mme Yvonne BOCQUET, M. Jean-Baptiste ABELLO, et M. Robert DEHAYE comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 4 juillet 1995.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

TRAVAUX EN REGIE-REFECTION DE VOIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de faire exécuter par les employés des services techniques les travaux suivants : réfection de voirie.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif et quantitatif des fournitures nécessaires à ce projet, dont le montant s'élève à la somme de 150 000 F H.T.

Le Maire présente également l'évaluation du temps effectué par les trois employés communaux pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 80 000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

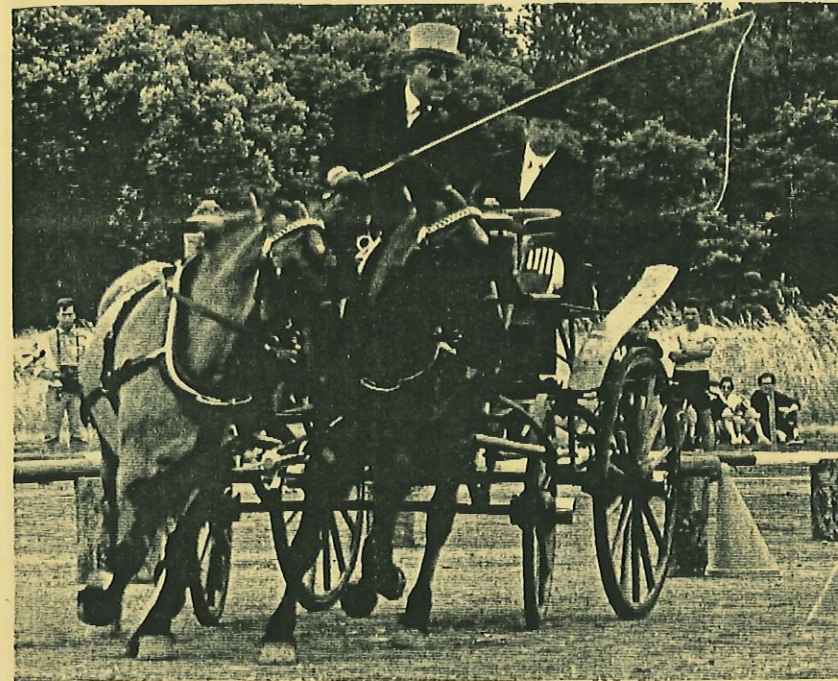
- montant total du projet.....230 000 F

- subvention du Conseil Général sur quota.....100 000 F

- autofinancement.....130 000 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé accepte la proposition du Maire et s'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette opération à l'article 6095 et 610 du budget communal 1995.

Adopté à l'unanimité.



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATTELAGE

Si tous nous avons eu l'occasion d'admirer dans le village le magnifique attelage de M. et Mme SEBILE, nous savons peu des succès qu'ils remportent, souvent à un haut niveau de compétition nationale et internationale.

Avec ses deux superbes Highlands d'écurie âgés de 6 ans, nos sympathiques concitoyens n'en sont pas à leur coup d'essai.

De nombreuses places d'honneur dont l'une de 7 au championnat de France 1994 font de notre attelage l'un de nos meilleurs espoirs régionaux pour le prochain championnat de France qui se déroulera du 4 au 8 octobre à CHANTILLY. Nous adressons tous nos encouragements à M. et Mme SEBILE.

COURS D'INITIATION MUSICALE

Ces cours auront lieu, à compter du 2 octobre prochain, dans la salle du conseil de l'ancienne Mairie, chaque lundi soir à 17 heures.

Rappelons qu'ils sont destinés aux enfants de 4 à 6 ans et ont pour but de susciter ou développer en eux le goût de la musique et le désir d'en faire, ceci à l'aide d'exercices essentiellement pratiques.

ATELIERS D'ÉCRITURE

Ces « ateliers » créés à l'initiative du Conseil Général, ont pour but de permettre à des personnes de plus de 15 ans (25 participants maximum par atelier) de se confronter à l'art d'écrire avec l'aide d'un animateur.

Ils sont plutôt destinés à des Communes possédant une bibliothèque -c'est pourquoi la Commune de LA ROQUEBRUSSANNE a accepté de participer à cette opération et reçoit avec plaisir les personnes intéressées des Communes voisines.

A cet effet, une réunion d'information a lieu, à la bibliothèque de LA ROQUEBRUSSANNE, le jeudi 5 octobre à 17 heures.

Pour tous renseignements, téléphoner soit au 94.86.81.91. soit au 94.72.24.34. (Mme LAURENT).

CONCERT DE BLUES ET ROCK DU 2 SEPTEMBRE DERNIER

Ce concert, organisé conjointement par le Comité des Fêtes, la Mairie et les Jeunes de SAINTE-ANASTASIE, a remporté un vif succès. Dès 21 heures 30 environ, devant de nombreux auditeurs, il débutait sur un rythme endiablé, et se poursuivait jusqu'à 1 heure du matin.

Toutes nos félicitations à tous ces organisateurs qui ont permis une telle réussite, et nos remerciements à Monsieur FAGOT qui a généreusement prêté son matériel pour créer l'ambiance lumineuse.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Nathan GHIGLIONE, né le 3 septembre, la naissance de Florian MESSINA, né le 4 septembre, la naissance de Sacha LOVERA, née le 8 septembre et la naissance de Marion LOUYS, née le 13 septembre.

Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

DÉCÈS

Le village vient d'accompagner à sa dernière demeure Madame DHO née TOSELLI, décédée le samedi 9 septembre à l'âge de 84 ans.

Nous présentons nos très sincères condoléances à sa famille.

RALLYE TOURISTIQUE : UNE BELLE JOURNÉE

(Organisé avec le concours du Comité des Fêtes, du Club des Cigales et de la Municipalité).

Un soleil tenace, un parcours peuplé de découvertes, de quoi ravir les 60 concurrents répartis sur dix huit véhicules dont trois puissantes motos.

Du quartier rénové « Réal » de BARJOLS au massif de la SAINTE-BAUME en passant par les insolites « Gouffres Bénis » à BRAS, puis ROUGIERS -haut-lieu de l'archéologie médiévale provençale- sans oublier la « Glacière de Pivaut ».

Un hommage à la Résistance Varoise fut rendu à travers le sacrifice des quatre fusillés de VINS-SUR-CARAMY. Hommage aussi à Martin BIDOURE -l'homme fusillé deux fois- qui résista au coup d'État du 2 décembre 1851.

Outre les deux feuilles de route, questions orales et jeux d'adresse attendaient les concurrents au pique-nique du midi.

UNE CHORALE ESPÈRE VOIR LE JOUR A SAINTE-ANASTASIE

Un petit groupe de personnes aimerait se faire plaisir en chantant un répertoire qui serait défini en commun. Cette chorale communale serait ouverte à tous, adultes hommes et femmes, aussi bien qu'aux enfants.

Les amateurs de chant qui souhaitent se joindre à ce projet sont invités à se faire connaître en Mairie.

Une réunion informative aura lieu le 16 octobre à 17 heures 30 à la salle polyvalente.

LES RANDONNEURS DE SAINTE- ANASTASIE « MARCHES DU DIMANCHE »

Afin de répondre à plusieurs demandes, le club prévoit deux ou trois marches par trimestre le dimanche. Pour ce trimestre, elles auront lieu aux dates suivantes :

- 1^{er} octobre

- 28 novembre

Rendez-vous comme d'habitude à 9 heures devant la salle polyvalente.

La coupe « Var Matin » fut remise au vainqueur du rallye (équipe Lecourt de COTIGNAC) ; la seconde équipe (Trouillard « Les Fabres » de SAINTE-ANASTASIE) reçut la coupe de SAINTE-ANASTASIE remise par Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune.

Un grand merci à la Municipalité qui nous permit d'accueillir les concurrents à la salle polyvalente et nous facilita le travail préparatoire. Alors que les organisateurs dépouillaient les réponses, le Comité des Fêtes accueillait les rallymen avec des rafraîchissements mérités. Enfin, le buffet campagnard, très apprécié, termina la soirée dans la bonne humeur. Le pain était offert par Panissimo (BRIGNOLES) et le vin par le domaine de La Meissonnière.

Remerciements aussi aux Ets Auric, Auto-Clear, Garage CECINI, E.D. (BRIGNOLES) Intermarché FORCALQUEIRET, Casino (GAREOULT, M. Bricolage (BRIGNOLES) et le Domaine des Chaberts.

ATELIERS THÉÂTRE DE SAINTE-ANASTASIE

Reprise des Ateliers Théâtre jeunes et adultes sous la direction de Jean-Pierre SAUVET, comédien, metteur en scène professionnel, salle polyvalente :

- le mardi 26 septembre, 20 H 30, atelier adultes,

- le mercredi 27 septembre, 18 H, atelier jeunes.

Pour tout renseignement s'adresser directement à l'atelier ou au siège de VOULOIR, 21 Rue de Provence à SAINTE-ANASTASIE, Tél. 94.72.23.58. ou 94.72.23.82.

Les ateliers sont ouverts au public, si vous souhaitez vous informer, nous vous invitons cordialement à y assister.

CONCERT DU 7 OCTOBRE PROCHAIN MUSIQUE PÉRUVIENNE

Ce concert organisé par la Mairie, aura lieu le 7 octobre à 20 heures 30, à la salle polyvalente.

Il s'agit d'un groupe de 4 musiciens, péruviens d'origine, qui interpréteront des airs typiquement sud-américains, à l'aide d'instruments qui nous sont peu connus.

Le résultat est une musique tour à tour entraînante, voire endiablée, tendre, mélancolique, prenante... parfois accompagnée de chants scandés, chaleureux et magnifiques.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL : ACOUISITION DE DIVERS MATÉRIELS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition du matériel :

- véhicule.....39 736 F

- divers matériels.....22 091 F

TOTAL.....61 827 F

Il présente les devis estimatifs de cette acquisition et propose le plan de financement ci-dessous :

- montant du projet.....61 827 F

- subvention espérée.....30 000 F

- autofinancement.....31 827 F

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION HORS- QUOTA POUR LA RÉALISATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été amenée à faire construire une nouvelle classe d'école primaire.

L'éducation nationale a, par ailleurs, créé un poste pour la rentrée scolaire 1995. Il est donc possible d'obtenir du Conseil Général une subvention spécifique hors quota pour création d'une classe nouvelle correspondant à 70 % du montant hors taxe du coût du projet.

Le Maire présente les devis estimatifs dont le montant s'élève à la somme de 290 000 F H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 1995

Étaient présents :

M. MORIN, Maire.
M. GROSJEAN, Président des Boucles de l'Issole.
M. BROSSAUD, Commission Municipale des sports.
M. VANDAELE, Président du Badminton.
M. BRUZZONE, Président du Basket-Ball.
M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes.
M. SCLAFANI, Président du Volley-Ball et du Football.
Mme MORIN, Trésorière du club de Tennis.
Mme LAURENT, Présidente des Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE.
Mme ROY, Présidente des Cigales (Président

demander au Conseil Général une subvention spécifique hors quota d'un montant de 200 000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

- montant du projet.....290 000 F H.T.

- subvention espérée du Conseil Général.....200 000 F

- autofinancement.....90 000 F

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION FONCIÈRE POUR UN PROJET D'INTÉRÊT COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'intérêt communal, l'opportunité d'acquérir un terrain est offerte à la Commune.

Mme PLA Marie-Paulette, née CASTEUIL, propriétaire du terrain cadastré section A N°330 d'une superficie de 1140 m² au lieu-dit les Bréguières vient de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au franc symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide l'acquisition de cette parcelle, donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE AU COMITÉ DES FÊTES

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour financer l'organisation d'un concert de jazz au profit des jeunes d'un montant de 5000 F.

d'Honneur : M. FADDA).

M. MAZZERA, Président du club Photo.

Mme TIFRA, Présidente des Parents d'Élèves.

M. HENRIOT, Président du Vol Libre.

M. JURAVET, Président de la Commission Municipale des Sports.

Excusés :

MM. SAUVET et GONNET, Association Vouloir.

M. DEHAYE, Adjoint aux Finances.

M. CUADRA, Président du club de Gym.

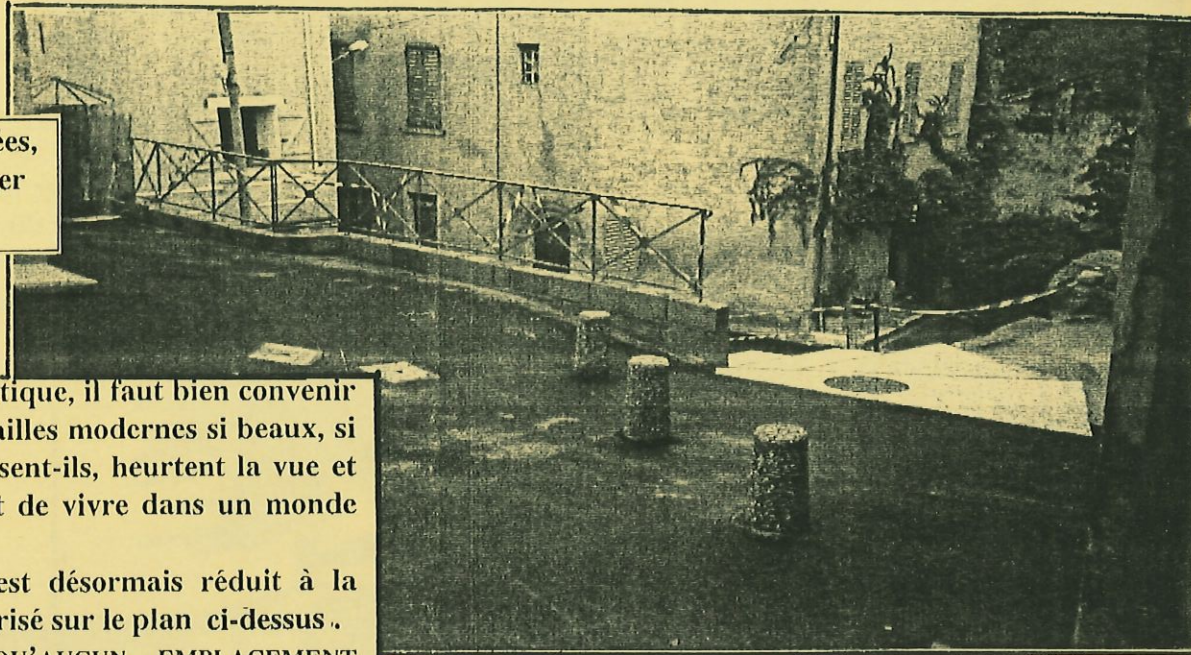
<u>TOUR DE TABLE</u>
<u>TENNIS :</u> Mme MORIN signale qu'un professeur assure maintenant des cours pour enfants et pour adultes.
<u>BADMINTON :</u> Adhésion à la Fédération Nationale. Rien à signaler.
<u>PARENTS D'ÉLÈVES :</u> Mme TIFRA signale qu'il n'y a plus que 2 membres au bureau (appel aux bonnes volontés).
<u>FOOT :</u> L'ancien club a été dissous. Un nouveau club a été créé : l'Étoile Sportive de SAINTE-ANASTASIE, qui appartient à l'A.S.L. Les activités de ce club semblent avoir pris un bon départ.
<u>VOLLEY :</u> 30 licenciés comptent adhérer à la Fédération Nationale et participer à des compétitions officielles.
<u>BOUCLES DE L'ISSOLE :</u> Le bilan des dernières « Boucles » s'est révélé particulièrement positif. Les projets d'organisation de la course de l'an prochain sont déjà en cours d'élaboration.
<u>GYMNASTIQUE :</u> Les cours ont repris : lundi et jeudi de 10 à 11 heures (gym-forme) et il est prévu un cours de gym plus douce qui pourrait avoir lieu le vendredi de 10 à 11 heures.
<u>BASKET :</u> Les compétitions reprendront le mois prochain 17 octobre.
<u>VOL LIBRE :</u> Pas de programme établi. Les activités se font suivant le vent, le temps etc... Les habitants de tous les villages sont acceptés. Les personnes intéressées pourraient être orientées vers une école et un moniteur.
<u>LES CIGALES :</u> Les mêmes activités reprennent cette année. Mme ROY annonce la création d'une chorale. Une réunion a été prévue à cet effet pour le 16 octobre (17 heures 30).

M. FADDA expose la possibilité pour le club des Cigales, le mardi 17 octobre, de visiter le canal de Provence. Le prix de la sortie s'élève à 170 F.
<u>COMITÉ DES FÊTES :</u> M. GUIGNIER, à l'occasion du concert des Jeunes, remercie la Municipalité de son aide et exprime la satisfaction des orchestres concernés et des jeunes musiciens de SAINTE-ANASTASIE.
<u>CLUB DES JEUNES :</u> L'attribution du local aux jeunes du village a donné satisfaction dans l'ensemble. Ils ont pris l'initiative d'organiser le dernier concert qui a été pris en charge avec l'aide de la Commune par le comité des Fêtes.
<u>RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE :</u> Rien de particulier à signaler. Il est précisé, pour ceux qui voudraient marcher et ne peuvent le faire en semaine, que des marches (2 pour ce trimestre) sont prévues le dimanche. Les dates en seront précisées sur le bulletin communal. M. GROSJEAN signale que M. MAINGUY propose de créer, le cas échéant, un club de spéléologie.
<u>PLANNING DE LA SALLE DES SPORTS :</u> Il est déterminé par M. JURAYER, en accord avec les Présidents de clubs sportifs. Il est précisé qu'en cas de pluie ou de mistral, les enfants du cours de tennis en accord avec le club de basket, occuperont la salle des sports à partir de 10 heures 30.
<u>CONSIGNES D'UTILISATION :</u> M. MORIN signale que trop de clés sont en circulation, confiées par un entraîneur par exemple, et que cela permet à nombre de jeunes ou d'enfants de pénétrer abusivement dans la salle. La nouvelle consigne est donc que les clés ne doivent plus être confiées à qui que ce soit et qu'entraîneurs ou responsables devront être présents s'ils ont donné une autorisation d'occupation. Les noms des dirigeants habilités à diriger les entraînements seront communiqués à la Mairie. Aucune activité ne pourra se dérouler hors de leur présence. M. PETITGAND demande que le portail puisse être fermé par le dernier utilisateur de la salle. La question sera examinée.

<u>BASKET-BALL</u> <u>MATCHES SENIORS HONNEUR MASCULINS</u> Le 08/10/95 à 09 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/BANDOL Le 13/10/95 à 20 H 00 : GRIMAUD/SAINTE-ANASTASIE Le 22/10/95 à 09 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/SOLLIES PONT <u>MATCHES BENJAMINS HONNEUR MASCULINS</u> Le 08/10/95 à 10 H 30 : SAINTE-ANASTASIE/B.C.O.V. Le 15/10/95 à 10 H 30 : SALERNES/SAINTE-ANASTASIE Le 22/10/95 à 10 H 30 : SAINTE-ANASTASIE/SANARY <u>MATCHES PRE-EXCELLENCE MASCULINS B.</u> Le 23/09/95 à 16 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/GRIMAUD Le 14/10/95 à 16 H 00 : STE MAXIME/SAINTE-ANASTASIE Le 21/10/95 à 16 H 00 : SAINTE-ANASTASIE/LES ARCS Le 28/10/95 à 19 H 0 : FREJUS/SAINTE-ANASTASIE
<u>CLUB DES CIGALES</u> Exposition du dimanche 23 juillet 1995. Belle affluence, cette année encore, pour contempler et acquérir les « oeuvres artistiques » réalisées par les membres du club : peintures sur émail, sur soie, travaux de couture et de tricot, dessins, aquarelles, photographies. A côté de celles-ci, figuraient également des objets anciens restaurés, des assiettes peintes, ainsi que des bijoux et moulages proposés par des artistes non adhérents du club. Ainsi qu'il voulut bien l'exprimer, lors de sa visite inaugurale, cet ensemble de qualité fut fort apprécié par Jean-Pierre MORIN, Maire de SAINTE-ANASTASIE.

<u>FOOTBALL</u> Le Football club de SAINTE-ANASTASIE ayant vécu, L'ÉTOILE SPORTIVE DE SAINTE-ANASTASIE naît. Les entraînements commencent le 13 septembre 1995 à 14 heures sur le terrain des Négadisses. Catégories concernées : Débutants/Poussins. <u>INSCRIPTIONS</u> continues sur le terrain ou téléphoner à : Monsieur IVARS 94.72.26.32., Monsieur POINTET 94.72.22.57., Monsieur SCLAFANI 94.72.22.79. <u>COTISATIONS</u> : 90 F pour l'année. <u>PIECES A FOURNIR</u> : certificat médical, autorisation parentale.	<u>TENNIS</u> <u>RESULTATS TOURNOIS D'ETE :</u> Hommes : 1er Patrick VEZIANO 2ème Antony MARTINEZ Femmes : 1ère Michèle CUADRA 2ème Jeanine CLÉMENT et Danièle GRANGER
<u>SECOURS POPULAIRE</u> L'Assemblée Générale 1995 se tiendra le samedi 18 novembre à 16 heures à la salle polyvalente.	Pour la première fois, un « livre d'or » avait été mis à la disposition des visiteurs. Il devrait permettre aux participants de l'exposition de faire leur profit des suggestions et critiques formulées, dans le but de mieux répondre aux souhaits des amoureux de l'artisanat. <u>DEUX DATES A RETENIR :</u> - le vendredi 6 octobre, reprise des jeux, à 14 heures 30, salle polyvalente, comme à l'accoutumée, avec le traditionnel petit goûter. - le 17 ou le 18 octobre, une visite guidée du canal de Provence est prévue. Elle est en cours d'organisation et des informations complémentaires la concernant vous seront fournies dans les prochains jours.

Les bornes contestées, placées pour dégager les escaliers.



Du point de vue esthétique, il faut bien convenir que des amas de ferrailles modernes si beaux, si rutilants, si chers fussent-ils, heurtent la vue et suscitent le sentiment de vivre dans un monde déshumanisé.

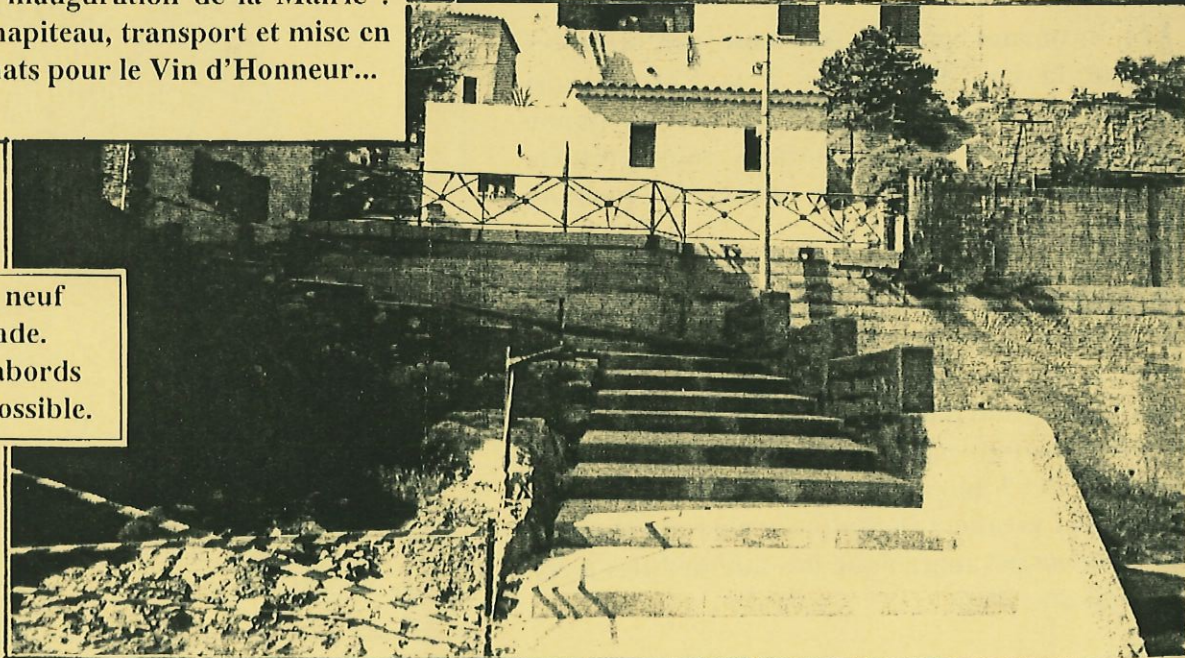
Le domaine public est désormais réduit à la zone représentée en grisé sur le plan ci-dessus. NOUS SIGNALONS QU'AUCUN EMPLACEMENT N'EST RESERVE A QUICONQUE DANS CETTE ZONE, où QU'IL SE TROUVE.

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE

- Préparation des écoles pour la rentrée scolaire : grand entretien, mise en place du mobilier, dernières petites réparations.
- Crépissage de la nouvelle Mairie par l'entreprise S.A.T.B. de SAINTE-ANASTASIE.
- Fixation des lettres « MAIRIE » (après le crépissage).
- Mise en place de balustrades au pied de la rue de la Colline et le long de l'emplacement public surplombant la placette où se trouvait l'ancienne cabine téléphonique.
- Tonte du terrain de football.
- Réparation du tableau d'affichage du tennis.
- Préparation de l'inauguration de la Mairie : installation d'un chapiteau, transport et mise en place de tables, achats pour le Vin d'Honneur...



Les escaliers refaits à neuf et la nouvelle balustrade. L'aménagement des abords sera réalisé dès que possible.

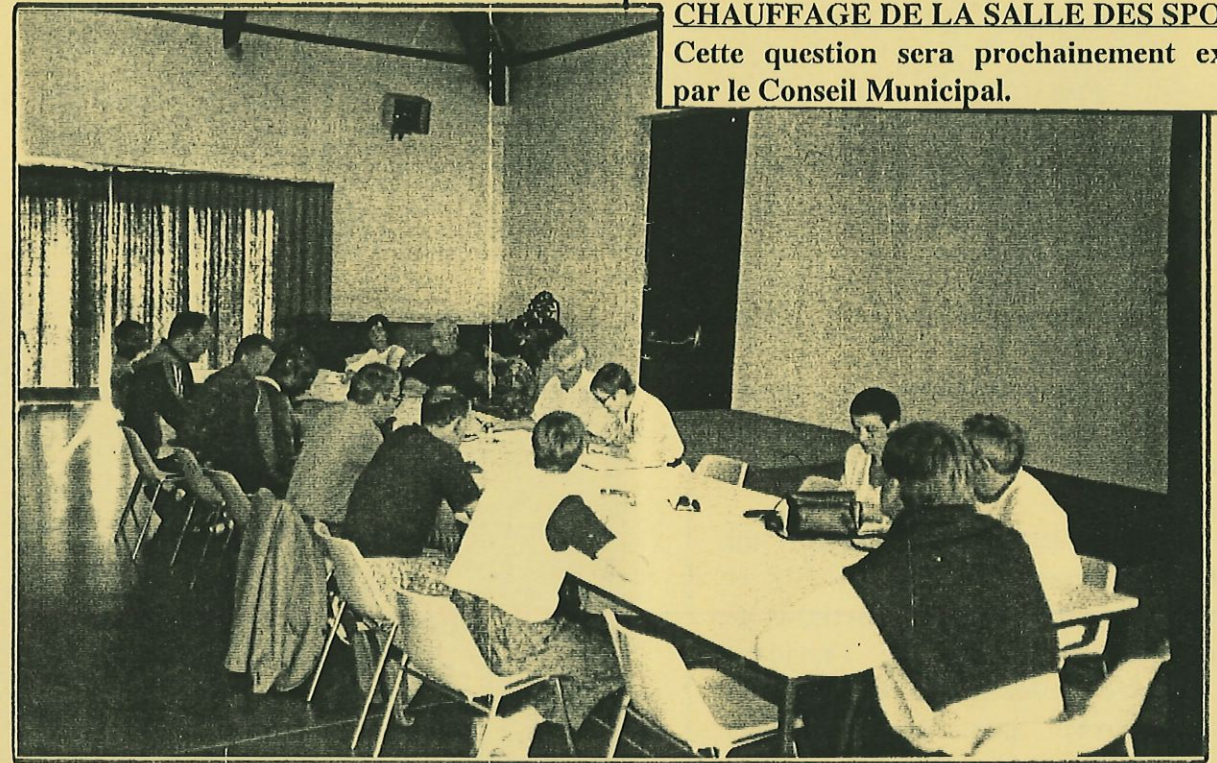


PRÉVISIONS DU 2^{ème} TRIMESTRE 1995 (précisions) :

Il a été retenu pour le 31 décembre la petite salle, pour un repas dansant. Elle a été demandée par le club des Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE.

QUESTIONS DIVERSES :

M. VANDAELE signale que tous les adhérents du club de badminton sont assurés : mais il regrette que les personnes qui viennent quelques fois pendant l'été ne puissent le faire sans être obligés de donner 200 F d'assurance.



M. MORIN. Ce n'est pas, en effet, obligatoire. Les participants sont alors couverts par leur assurance personnelle « responsabilité civile »

L'UTILISATION FUTURE DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Après quelques réfections, elle pourra être, selon des modalités à définir, mise partiellement à la disposition des Associations.

D'ores et déjà, l'ancienne salle du Conseil peut être utilisée. Elle est chauffée et meublée. Il suffit de demander à la Mairie.

CHAUFFAGE DE LA SALLE DES SPORTS : Cette question sera prochainement examinée par le Conseil Municipal.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au 94.72.27.82.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis numéro donné par répondeur.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 01 octobre.....Dr PONSON.....94.28.32.89.
Le 08 octobre.....Dr BRAUN.....94.33.22.04.
Le 15 octobre.....Dr FAURE.....94.78.33.81.
Le 22 octobre.....Dr ARNAUD.....94.80.26.94.
Le 29 octobre.....Dr LE MADEC.....94.59.69.52.

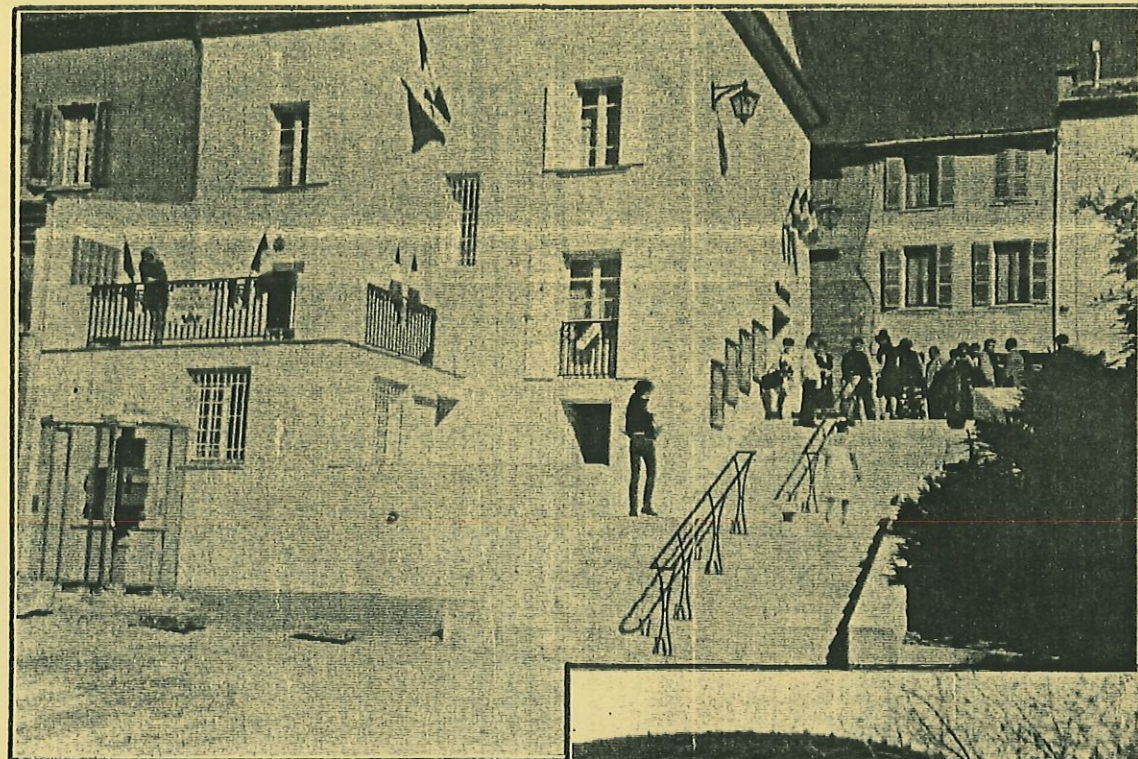
BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 23 septembre et le mardi 31 octobre 1995.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

Inauguration de la nouvelle mairie



Le samedi 9 septembre, le Président du Conseil Général et de nombreuses personnalités accompagnaient notre nouvelle Mairie sur les fonts baptismaux.

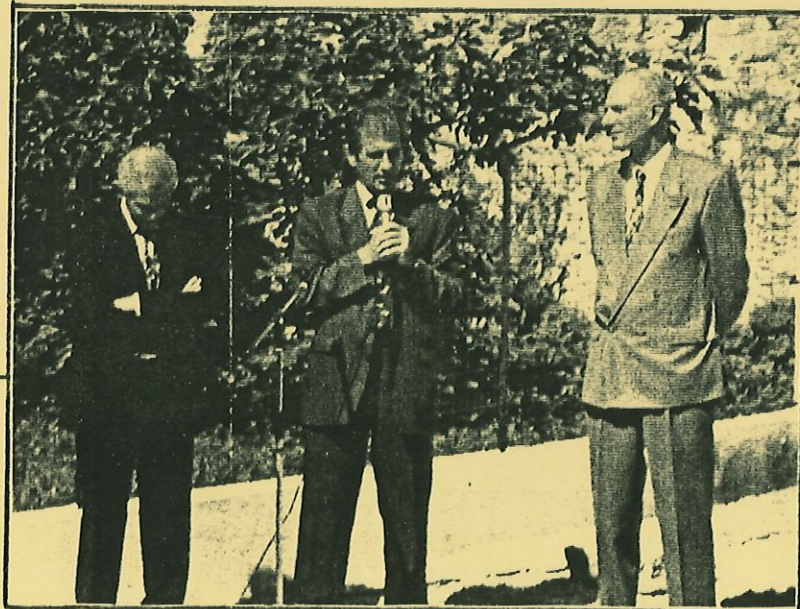
Après que le Maire, Jean-Pierre MORIN, ait accueilli chaleureusement Hubert FALCO et remercié, comme il se devait, tous les artisans de cette magnifique réalisation, le Président inaugurerait notre Maison Communale entièrement rénovée par le Personnel Communal.

C'est ensuite une foule nombreuse qui visitait, et en quelque sorte, prenait possession de ce nouveau bâtiment.

Enfin, après les allocutions d'usage, le Maire proposait à Hubert FALCO de remettre officiellement à Monsieur Casimir RAYNOUARD, la Médaille d'Honneur Départementale et Communale qui venait de lui être décernée. Le Président du Conseil Général soulignant les qualités et les services exceptionnels de Monsieur RAYNOUARD, lui adressait ses amicales félicitations.

C'est enfin par un sympathique Vin d'Honneur que s'achevait cette matinée placée sous les auspices de la République.

Les allocutions du Maire et du Président du Conseil attentivement écoutées par l'assistance.



Tous les habitants du village avaient été invités pour l'inauguration de « leur maison ». C'est une foule qui a répondu à l'invitation des élus.

La salle d'accueil reçoit désormais dignement le public dans un cadre sobre et rationnel.



DES BORNES CONTESTÉES

Les 3 bornes placées au haut des escaliers reliant la rue des Acacias à la Carriera dei Cabro, et récemment refaits à neuf, ont donné lieu à certaines récriminations sous prétexte qu'elles supprimaient des places de parking pour deux à trois voitures.

Nous tenons à préciser que, le chargé d'études de la D.D.E., quand il établit ses études de réalisation, prend en compte non seulement les aspects techniques d'un ouvrage mais également leur inscription dans le cadre environnant.

C'est donc tout naturellement qu'il a préconisé la pose de 3 bornes pour préserver un accès facile aux escaliers en limitant volontairement le stationnement anarchique des automobiles à cet endroit du village.

